

Jules Surdez et la transmission de la littérature orale du Jura

Autor(en): **Lovis, Gilbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **90 (1987)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jules Surdez et la transmission de la littérature orale du Jura

par Gilbert Lovis

A la découverte de l'œuvre de Jules Surdez

Pour marquer d'une pierre blanche la sortie de presse de *Contes fantastiques du Jura recueillis par Jules Surdez*, le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation fait un cadeau peu commun à l'auteur de ce livre en lui offrant un colloque. La Société suisse des traditions populaires, éditrice de l'ouvrage en collaboration avec la Radio suisse romande-Espace 2, participe également à cette manifestation intitulée: «Contes anciens et conteurs nouveaux: tradition ou artifice?». Peut-on rêver meilleure occasion pour entourer la sortie d'un ouvrage que ces quelques heures d'amicales rencontres et de fructueuses réflexions? Aussi vais-je commencer par adresser mes remerciements les plus cordiaux à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis la réalisation de ce livre et l'organisation du colloque.

A ce témoignage de gratitude, permettez-moi de donner un petit caractère historique, car, je crois devoir le dire aujourd'hui, cette découverte de l'œuvre de Jules Surdez n'est pas le fruit du hasard, et l'importance que l'on accorde présentement à la littérature orale du Jura et, par conséquent, à une partie de la documentation transmise par cet homme encore trop méconnu, n'est pas fortuite non plus. Etant désormais lié par des publications à ce témoin du passé des Jurassiens les plus modestes, donc de la culture si mal, si peu connue du peuple qui nous est cher, je vais brièvement vous conter dans quelles conditions j'ai découvert son existence. Ce faisant, je rendrai hommage à tous ceux qui m'ont aidé dans cette aventure paperassière, sans oublier mon épouse et nos filles.

En choisissant Saint-Ursanne pour la rencontre de ce jour, je voulais vous donner l'occasion de revenir sur les lieux mêmes où naquit Jules Surdez, à la Saint-Martin 1878.¹

Lorsque vous franchirez le Doubs sur le vieux pont confié à la garde d'un saint Jean Népomucène rougissant de plaisir, ne manquez pas de regarder les fenêtres du deuxième étage de l'Hôtel de la Demi-Lune, car derrière l'une d'elles notre folkloriste vit le jour. Tournez ensuite votre regard sur les maisons sises de l'autre côté de la porte Saint-Jean; à pareille distance de celle-ci vit aujourd'hui l'homme qui vient de redonner une voix au conteur défunt: M. Joseph Badet, plus connu sous son nom patois, le Djôsèt Barotchèt. En les associant, le livre *Contes fantastiques du Jura recueillis par Jules Surdez* va permettre au folkloriste et au patoisant d'unir leurs efforts pour nous donner un moyen de mieux connaître la littérature orale de notre région et, surtout, d'apprendre peu ou prou la langue de nos ancêtres, si chère à tous les deux et, bien sûr, au troisième larron qui vous parle.

Si l'un des trois n'est pas aujourd'hui présent, Jules Surdez étant mort en 1964, nous aurions néanmoins pu nous rencontrer dans cette charmante cité, car, de 1956 à 1959, j'y vins chaque jour ouvrable, prenant mes repas dans l'établissement qui porte le nom de l'auberge où le petit Jules passa son enfance, à Ocourt, j'ai nommé Les Deux-Clés. On aurait pu se retrouver dans les petites ruelles ou au bord de ce Doubs que le folkloriste observa avec tant de tendresse et de passion. Mais il n'en fut rien. Mieux: Jules Surdez, j'aurais pu le rencontrer à Bassecourt, chez son fils Denys, car lui n'est rien de moins qu'un ami de longue date de mes parents. Peut-être aurait-il été vain que nous fassions connaissance, car, à cette époque, j'ignorais tout de la littérature orale en dehors des «vieilles histoires», tout du folklore à l'exception des us et coutumes vécus comme tout un chacun à La Racine et à Saulcy, tout du patois ou, plutôt, juste ce qu'il fallait pour comprendre les propos échangés dans cette langue par ceux qui voulaient ainsi empêcher les gamins de saisir le sens de leurs paroles. (Ce en quoi ils se trompaient...)

Dès lors, en préparant ce colloque avec le dévoué responsable du CEH – et ami – François Kohler, je finis par me poser cette question: «Mais enfin, Jules Surdez, depuis quand le connais-tu?», car il est si bien entré dans ma vie que j'ai parfois peine à croire que seules des lettres tracées sur du papier nous relient, signes dérisoirement faibles pour oser parler ainsi que je le fais de son œuvre et de ses projets. Mais les choses

¹ Voir fac-similé au début de mon *Aperçu sur la vie et l'œuvre de Jules Surdez* in *Animaux et contes fantastiques du Jura*. Editions du Pré-Carré, Porrentruy, 1984.

humaines sont telles qu'il serait vain de se lancer dans de plus longues tirades philosophiques et, moi-même, j'ai dû fouiller dans ma paperasse pour retrouver la trace de notre premier contact. C'était – sauf erreur – en 1971.

«Et comment cela se fit-il?» Grâce à Germaine et à Henriette Keller, dont j'aimerais aussi honorer la mémoire. Au terme de la laborieuse mise au point de *Saulcy – Histoire d'une communauté rurale jurassienne*, qui d'inconnus la veille fit de nous des amis, je proposai mes services pour aider Germaine Keller dans son travail de bibliothécaire au Musée jurassien. Quelques minces formalités remplies, je me retrouvai donc collaborateur de cette patriote dévouée et passionnée d'histoire jurassienne. Nous avons ainsi classé maintes et maintes liasses de documents anciens, de coupures de journaux, de dossiers divers, car, une fois de plus, je ne rangeai que du papier noirci... ou peint. Et parmi tant d'autres témoignages du passé, je fus d'abord attiré par les dessins de Joseph Beuret-Frantz. On comprend dès lors mieux pourquoi ils illustrent partiellement *Au temps des veillées* et on ne s'étonnera pas de m'entendre déclarer (entre parenthèses) que son œuvre aussi est mal connue, les archives du Musée jurassien contenant bien d'autres travaux que ceux sur les légendes du Jura. Mais passons! Puis je vécus également des heures délicieuses à trier des manuscrits d'Auguste Quiquerez, qui m'attira si fortement que je lui ai consacré un modeste numéro spécial de *l'Hôtâ* pour célébrer le centenaire de sa mort. Vinrent ensuite les archives du Fonds Jules Surdez. Dire qu'il m'accrocha d'emblée serait mentir. En fait, l'importance et l'originalité de ses notes et articles journalistiques dépourvus de références – il m'a fallu bien peiner pour les insérer dans la collection du journal *Le Jura*, et il reste encore du travail pour retrouver les autres revues et almanachs... – ces cahiers remplis de notations musicales et de notes patoises, c'est après 1977, seulement, que je les compris enfin. La rude lecture de *Le tché di bon véye temps* (publié dans les *Actes* de l'Emulation en 1925) m'avait rempli d'aise lorsque je me posais cette question: *Que deviennent les anciennes fermes du Jura?*, et je me souvins alors des documents conservés au Musée jurassien quand vint l'heure de rédiger *Au temps des veillées*. C'était en 1980. M. Jean-Louis Rais, conservateur, se souvient sans doute de mes allées et venues devant la porte de la maison de Pierre Péquignat qui borde le vieux corridor conduisant à son bureau, alors que je tentais laborieusement d'établir l'inventaire des œuvres et documents divers de Jules Surdez conservés à Delémont. Achievé le 11 mars 1982, ce travail ne fit que provoquer chez moi l'envie de découvrir les autres «papiers» du folkloriste, documents partiellement retrouvés à Bâle, à Neuchâtel, à

Berne et, bien sûr, à Bassecourt, chez son fils toujours si bienveillant. N'oublions pas mes inlassables interrogations qui mirent si fortement à contribution la mémoire de M. et de M^{me} Denys Surdez, car leur témoignage est précieux, comme on le verra d'ici peu.

Publication de textes de Jules Surdez

Puis vint la décisive intervention des Editions du Pré-Carré. N'ont-elles pas accepté de courir le risque financier de publier un ouvrage inédit: *Animaux et contes fantastiques du Jura*, un recueil de textes de Jules Surdez choisis par celui qui vous parle, richement illustré par une dizaine d'artistes contemporains de notre région. Ah! les Pablo Cuttat et Hughes Richard, quels fougueux défenseurs de notre culture pour oser ainsi se lancer dans une aventure alliant la littérature orale et la peinture! On fit plus encore: grâce à la bienveillance des autorités communales de Rossemaison, le Centre culturel de ce village accueillit une double exposition, celle des œuvres réalisées par les artistes jurassiens pour illustrer ce livre et celle qui tentait d'évoquer la vie et l'œuvre du folkloriste, «Sur les traces de Jules Surdez». Pour marquer le 20^e anniversaire de sa mort, le Centre culturel de Rossemaison finança également la publication de mon inventaire des contes et récits alors découverts – soit un millier de titres – et un colloque qui, le 18 avril 1984, me permit de réunir des personnes ayant de près ou de loin collaboré avec Jules Surdez. Parmi elles se trouvaient MM. Rudolf Engler, professeur à l'Université de Berne (celle qui avait décerné un titre de docteur *honoris causa* au dialectologue et folkloriste, en 1955), Ernest Schulé, rédacteur en chef du *Glossaire des patois de la Suisse romande* (avec qui l'enfant du Clos-du-Doubs collabora durant un demi-siècle) et Michel Terrapon, chef de production à la Radio suisse romande-Espace 2, et grand défenseur des patois et de la culture populaire sur nos ondes. Sans ces trois personnes, *Contes fantastiques du Jura recueillis par Jules Surdez* n'existerait pas sous cette forme. M. Engler m'aida à retrouver des cahiers de contes que je recherchais en vain parmi les archives et bibliothèques bernoises et que conservait la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne (ces dix-huit cahiers sont à la base des travaux ultérieurs, notamment de celui d'aujourd'hui). M. Schulé m'accorda la caution scientifique indispensable pour faire accepter ce projet de publication par les instances fédérales subventionnantes (des galons

universitaires me faisant défaut). M. Terrapon partagea mon rêve de publier un livre avec un document sonore sur le patois du Jura et assura la réalisation de l'enregistrement que vous découvrez aujourd'hui grâce à l'aide du Djôsèt Barotchèt.

Quant à l'idée du livre lui-même, elle doit être rattachée à l'assemblée générale que la Société suisse des traditions populaires tint à Porrentruy, les 26 et 27 mai 1979. A cette occasion, M^{me} Brigitte Bachmann-Geiser m'entretint des Jurassiens qui, un jour ou l'autre depuis sa fondation en 1897, avaient collaboré avec l'association qu'elle présidait. Nous ne manquâmes pas de parler de Jules Surdez et elle encouragea mon projet de publier les inédits de ce folkloriste. Bien des projets furent élaborés avant que le manuscrit ne soit achevé au terme des vacances estivales 1984. Il fallut donc encore plus de trois ans de démarches et travaux pour mener à chef ce document comprenant trois parties :

- un fac-similé du texte patois original, avec les notes que Jules Surdez estima opportun d'y ajouter ;
- un enregistrement de ces dix contes par le Djôsèt Barotchèt ;
- une traduction française que j'ai faite ;
- une introduction historique que je complèterai aujourd'hui, grâce au colloque.

Avant même que paraisse cet ouvrage, il entra dans le collimateur de M^{lle} Carinne Goncerut, sociologue, qui, dans quelques instants, vous parlera de ce travail et de Jules Surdez à travers son mémoire de licence, *La parole masquée*, recherche menée sous la direction de M. Bernard Crettaz, professeur à l'Université de Genève, qui a accepté de participer à ce colloque pour élargir nos horizons. Reste le rôle déterminant de M. Philippe Grand, réalisateur des émissions télévisées sans lesquelles *Contes et récits du Jura*, l'ouvrage récemment publié, n'aurait pas permis d'établir des liens étroits et nécessaires entre le témoignage de Jules Surdez et les conteurs d'aujourd'hui. Ceux-ci seront d'ailleurs représentés par Edith et Christian Montelle qui ont fait une large place aux récits transmis par Surdez dans leur répertoire et participèrent déjà au colloque de 1984.

Permettez que j'ajoute à cette énumération – incomplète, hélas! – des personnes qui d'une manière ou d'une autre contribuèrent à la réalisation et à la publication de l'ouvrage, M. Bernard Prongué, chef de l'Office du patrimoine historique, et les autorités jurassiennes qui, avec l'Académie des sciences humaines, ont contribué au financement.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous signale que la Société suisse des traditions populaires s'occupe présentement d'une autre composante essentielle de la culture traditionnelle du Jura : la chanson. M^{mes} Christine

Burckardt et Barbara Eng, musicologues, travaillent à la réalisation d'un disque qui nous permettra de découvrir les richesses de la chanson populaire du Jura.

Le colloque de ce jour marque aussi la fidélité de la Société jurassienne d'Emulation à sa mission culturelle. Je ne peux moins faire que de rappeler aux habitants du Clos-du-Doubs et aux Jurassiens la série des nouvelles de Jules Surdez publiée dans les *Actes* de cette association. Les amis du patois auraient là aussi une riche matière pour travailler à la conservation de notre vieux langage. Et ce même Jules Surdez, puisque lui seul retiendra mon attention aujourd'hui, a même publié dans cette bible jurassienne que sont les *Actes* une de ses pièces de théâtre, *Tiaitrinnate*, en 1933. Depuis lors, d'autres patoisants, et non des moindres, ont ajouté leur contribution à celle de l'écrivain dont nous honorons aujourd'hui la mémoire.

En effet, aussi importante que soit l'œuvre de Jules Surdez, il importe de redire brièvement qu'elle s'inscrit dans la longue histoire de la lutte en faveur de notre patois. Cette action débute à la fin de la Révolution française², déjà, avec les rédactions des glossaires inédits de Jean-Georges Quiquerez et de François-Joseph Guélat, se poursuit vers 1850 par différents travaux publiés dans les *Actes* de la jeune Société jurassienne d'Emulation; puis aux alentours de 1900 par la création du *Glossaire des patois de la Suisse romande* – dont nous reparlerons – et la floraison de recherches dans le Jura qui en résulta; ensuite dans les années 1910-1920, par les publications d'Arthur Rossat, puis par celles de Gustave Amweg, de Simon Vatré, et, aux environs de 1955, par l'éclosion soudaine et combien opportune des amicales de patoisants dont l'une, ici, à Saint-Ursanne, doit le jour au Djosèt Barotchèt.

Que de choses n'y aurait-il pas à rappeler avant de me lancer dans les méandres du cours de mes questions et réponses face à l'œuvre de Jules Surdez. Cette insatiable curiosité étonnera sans doute ceux qui désormais savent combien longue et parfois rude fut le combat mené pour faire connaître cet homme (trop méconnu à mon goût) et diffuser son œuvre inédite. Cette recherche ne peut s'expliquer que par le patriotisme qui nous unit et, aussi, par le fait que l'enfant des bords du Doubs, le « régent » franc-montagnard et l'amateur passionné qu'il fut de tout

² Voir p. 291 de *Contes et récits du Jura*: « Repères historiques », Monographic, Sierre, 1987.

élément touchant à la culture des gens sans nom du peuple jurassien, est devenu le lien le plus enrichissant entre le temps présent et le passé, entre l'avenir et nos ancêtres. Un peuple sans mémoire peut-il survivre, s'épanouir? Je ne le pense pas, d'où l'importance – peut-être excessive? – que j'accorde à son témoignage.

La littérature orale, qu'est-ce donc?

Pour moi, ce fut et c'est encore l'ensemble des «vieilles histoires» qu'on racontait chez nous, à la maison, dans les familles parentes et amies, au village. De leur valeur culturelle, je n'en avais cure quand j'étais gamin. Quant à la véracité des «dires» du conteur, l'instinct vous apportait les repères qui vous faisaient qualifier celui-ci de «baidgé» (pour ne pas l'appeler un menteur, terme excessif puisque ses propos étaient sans importance) ou, alors, de «celui qui sait» (autrement dit: le témoin). Aux histoires tristes se mêlaient les histoires pour rire, et la classification s'arrêtait déjà là quand j'étais enfant. Des «fôles», nul ne me fit la description, mais je savais ce qu'était une «triôle» car, souvent, ces récits-là avaient la réputation alléchante d'être... défendus aux jeunes oreilles. Les contes facétieux étaient difficilement différenciés des «witz», comme on nommait déjà les histoires drôles qui, volontiers, n'étaient que des «triôles» sans rapport avec le sexe, l'amour ou d'autres sujets alors jugés scabreux pour de chastes oreilles. Dans les histoires tristes s'inséraient les légendes, mais je ne savais pas les distinguer vraiment.

Pareille définition de la littérature orale ne saurait satisfaire qui que ce soit, aussi vais-je emprunter celle-ci à un groupe de chercheurs français: «On le sait très bien, cette notion de «littérature orale» est particulièrement complexe et ambiguë. L'expression elle-même paraît singulièrement mal choisie: comme on l'a souvent remarqué, elle est, en apparence du moins, «contradictoire dans les termes», puisque l'usage commun aussi bien que l'étymologie associent la littérature aux «lettres» et donc à ce qui est écrit plutôt qu'à ce qui est dit. (...) D'un point de vue théorique et d'une manière un peu schématique, on pourra définir la littérature orale par rapport au discours oral non littéraire par trois traits distinctifs essentiels. Elle est le résultat d'une «élaboration artistique», trait qu'elle partage avec la littérature écrite; ensuite et surtout elle est à la fois «traditionnelle» et «collective» (...). Incontestablement, le conte, la chanson, le proverbe de la tradition orale reposent sur un donné qui

préexiste à leur production dans telle ou telle circonstance, et qui pour cette raison appartient à toute une communauté.»³

J'ajouterai que cette notion d'appartenance à un répertoire commun s'exprime de manière simple par le populaire: « Celle-là, on la connaît! » Encore faut-il faire la distinction entre une historiette personnelle et une « fôle », une légende et une anecdote, un récit facétieux et un bon mot... Ainsi, les *Contes fantastiques du Jura recueillis par Jules Surdez*⁴, n'offre au lecteur qu'un des éléments de la littérature orale, privilégiant les « fôles » au détriment des autres histoires parce que ces documents font partie d'un dossier dont la Société suisse des traditions populaires a déjà publié le quart du vivant de son auteur.⁵ A cette société appartiennent en outre cent vingt *Récits facétieux de Bonfol et du Peuchapatte*, rédigés aussi vers 1940, qui complètent fort judicieusement ces quarante « fôles » ; cela prouve que Jules Surdez s'efforçait de transmettre ces deux éléments essentiels du répertoire traditionnel, les légendes formant le troisième volet de cette trilogie.

En choisissant de diffuser ces dix « fôles », je veux insérer ces documents dans leur contexte ethnographique et historique, tant il est vrai que publier ces histoires sans de telles références m'aurait semblé erroné. Les auteurs français précités partagent ce point de vue: « Si l'on veut cerner les contours de la culture populaire régionale (...), la littérature orale, aussi riche soit-elle, n'est plus une fin en soi, elle ne peut plus être étudiée pour elle seule indépendamment du reste. Sa valeur culturelle dans une communauté ne peut être considérée que par rapport à l'ensemble des faits culturels observés dans cette communauté, qu'ils s'agisse de la vie matérielle ou spirituelle. »

L'importance du témoignage sur la vie des habitants d'Ocourt parmi lesquels Jules Surdez vivait à l'époque où il entendit ces récits, son ampleur aussi, m'ont incité à n'insérer que l'essentiel dans l'ouvrage publié présentement et à rédiger un second volume intitulé *Récits du temps des veillées – La littérature orale patoise recueillie à Ocourt par Jules Surdez*. Ce manuscrit propose également nonante récits illustrant tous les aspects essentiels du répertoire traditionnel.

³ Jean-Claude Bouvier, Henry-Paul Bremond, Philippe Joutard, Guy Mathieu et Jean-Noël Pelen: *Tradition orale et identité culturelle. Problèmes et méthodes*. Centre national de la recherche scientifique. Centre régional de publications: Marseille, 1984, 136 pages. (Cit. pp. 21 à 24 et 33.)

⁴ Publié par la Société suisse des traditions populaires, Bâle, 1987, 232 pages + bande magnétique réalisée par la Radio suisse romande-Espace 2.

⁵ *Contes fantastiques du Jura bernois*, même éditeur que note 4, 1942, 92 pages.

Le titre même de ce livre montre bien qu'il est le complément de l'ouvrage publié par l'ASPRUJ en 1981 : *Au temps des veillées*. Cet essai sur la mentalité paysanne jurassienne de 1880 à 1930 couvre précisément la période durant laquelle Jules Surdez recueillit l'essentiel de sa documentation et fournit donc le contexte de la vie matérielle et spirituelle dans laquelle s'insèrent les « fôles » publiées aujourd'hui. L'étroitesse des liens qui unissent ces trois études est d'ailleurs illustrée par les nombreuses citations de textes de ce folkloriste dans *Le temps des veillées*.

La défense du patois passe-t-elle par la littérature orale ou le théâtre ?

Cette question préoccupa Jules Surdez sa vie durant, car, toujours, il rechercha le meilleur moyen de sauvegarder le patois de la disparition totale. Sauver le parler ancestral fut sa principale motivation, même lorsqu'il transcrivit des « fôles » comme celles publiées présentement, et ce serait commettre une erreur de vouloir faire de lui un ethnographe alors qu'il fut avant tout un dialectologue. Ce fait explique certains choix, tel celui de réunir quarante « fôles » dans le dossier *Contes fantastiques du Jura bernois*, soit dix pour chacun des patois jurassiens, celui d'Ajoie, des Franches-Montagnes, du Clos-du-Doubs et de la vallée de Delémont. Son introduction (publiée en 1942) est très claire à ce sujet et il faut la mettre en relation avec ce qu'il écrivit au début de sa carrière dialectologique, soit quarante ans plus tôt. Voyons dans quel contexte.

En 1899, Jules Surdez fut engagé comme collaborateur du *Glossaire des patois de la Suisse romande* naissant. C'était le plus jeune. Il répondra deux fois aux deux cent vingt-sept questionnaires que les rédacteurs lui adresseront : une fois pour le patois d'Epauvillers (où il vivra de 1898 à 1904), une seconde fois pour celui du Cerneux-Godat (hameau où il résidera de 1912 à 1925). Ce travail d'enquêteur est indissolublement lié à la transmission des documents relatifs à la littérature orale du Jura. Néanmoins, au début, il avait d'autres préoccupations que d'être un témoin, et quand la presse régionale fit une petite place au langage usuel de la plupart de ses lecteurs (dès 1896), il lutta contre l'abandon du patois en publiant *Es baichâttas*, une pièce de théâtre. Mieux : une tragédie rédigée en... alexandrins ! Or, en 1902, lorsque parut cette œuvre⁶, son

⁶ Tragédie en trois actes, en patois du Clos-du-Doubs ; préface du Dr Tappolet, le dialectologue qui l'engagea comme collaborateur du *Glossaire* ; ouvrage paru à l'Imprimerie du Jura, Porrentruy, 30 pages.

auteur recueillait déjà des contes, mais sans y attacher autant d'importance qu'on pourrait le croire puisque en 1907 il publiera une nouvelle pièce de théâtre: *Piera Péquignat*⁷, munie de cette mise en garde:

«Je tiens à déclarer (...) que je n'ai absolument aucune prétention littéraire quelconque. J'aime nos «vieux patois brutaux» et, assistant impuissant à leur longue mais sûre agonie, j'ai tenu à verser une larme sur leur tombe et à en conserver au moins un souvenir. (...) Puisque la langue d'oïl a prévalu, qu'elle est à présent, je suis un des premiers, comme instituteur, à souhaiter la prompte disparition de notre dialecte.»

Alors? Après un premier document dans le parler de son pays natal, le Clos-du-Doubs, il choisit le patois d'Ajoie pour évoquer la tragique destinée de Pierre Péquignat, le malheureux chef des opposants au prince-évêque. L'historien Surdez allié à l'écrivain s'unissent pour publier un témoignage «sur» une langue dont l'instituteur désire la «prompte disparition»... Et ce sera le même homme qui réunira la plus remarquable documentation sur la littérature orale patoise du Jura, mais en prenant la peine d'écrire aussi une dizaine d'autres pièces de théâtre, des chansons, des poésies, des articles et des nouvelles.⁸ Sans pour autant négliger l'œuvre de l'écrivain patoisant, abandonnons-la pour examiner son travail de conteur.

Les témoins du témoin

Sa manière de procéder en qualité de transcripateur des récits populaires est d'autant plus importante qu'on sait qu'il eut sa vie durant grande envie de manier la plume et de rédiger des œuvres littéraires. En principe, les «fôles» publiées ce jour sont des témoignages du répertoire des conteurs traditionnels du Jura, donc des textes chargés de transmettre les paroles tombées de la bouche de ses témoins. Vouloir ignorer l'apport formel de l'écrivain pour tenter de faire de lui un ethnographe au sens actuel du terme serait déformer les faits. Dans l'introduction au recueil de «fôles» publié en 1942, il a déclaré: «J'ai transcrit les contes fantastiques tels qu'ils tombèrent de la bouche de vieux patoisants, dont le dialecte de leur contrée était la langue habituelle, sans aucune retouche, en élaguant toutefois nombre de fastidieux «et puis, ou bien,

⁷ Drame en quatre actes, en patois d'Ajoie (celui de sa jeune épouse, Amélie Macquat, de Bonfol); même éditeur, 71 pages.

⁸ Ses talents d'écrivain apparaissent nettement dans les nouvelles en patois et en français que la Société jurassienne d'Emulation publia dans ses *Actes* dès 1943.

mais, alors, comme cela, fut dit fut fait, ma foi c'est bon, il faut vous dire, il n'est pas de dire, etc. On verra qu'il en reste encore suffisamment.» (*Op. cit.*, p. 3.) On peut donc admettre qu'il a peu ou prou modifié la forme, respectant scrupuleusement le fond.

Mais il serait possible de démontrer par de nombreuses citations que ces lignes ne s'appliquent pas à l'ensemble des récits qu'il nous a transmis, certains dossiers étant beaucoup plus proches de la version orale que d'autres. D'une manière générale, disons que les recueils les plus récents sont souvent des adaptations de transcriptions plus anciennes et qu'il faut s'efforcer de retrouver les variantes primitives pour disposer des témoignages les plus sûrs. Or ce travail comparatif est des plus malaisés à conduire.

Deux raisons à cela. D'une part, la *Table des matières de ses notes folkloriques*, rédigée en 1953, demeure introuvable; d'autre part, il semble que son *Journal* a bel et bien été détruit, mis à part quelques pages conservées au Musée jurassien. Ainsi nous font défaut les outils de travail les plus utiles car, le 26 mai 1954, le folkloriste faisait cette confidence à ses fidèles lecteurs du journal *Le Jura*, dont il fut le collaborateur durant soixante ans: «Les survivances de l'esprit rauracien vraiment traditionnel (...) ont été recueillies dans différentes régions de notre petite patrie jurassienne et, grâce aux notes prises au jour le jour, je pourrais les localiser et nommer les personnes qui m'ont si obligeamment et si pieusement renseigné.»

Affirmation indéniable, mais ces fameuses «notes» sont présentement introuvables. Son fils Denys explique leur disparition par le soin que le folkloriste prit de les détruire à la veille de sa mort (survenue en 1964), non sans avoir curieusement recopié quelques passages⁹, comme s'il avait des regrets.

Avant de préciser l'identité des témoins à l'origine des contes dotés de références nominales (environ un tiers seulement de l'ensemble des récits qui, à ce jour, sont au nombre de passé mille deux cents), démontrons par deux exemples qu'il n'est pas toujours facile de s'en sortir parmi les variantes et les citations.

Donnons-lui la parole pour mieux cerner sa manière de travailler: «Si vous lui inspirez confiance en parlant le «taignon» avec elle, une brave aïeule vous contera peut-être quelque légende, c'est-à-dire une de ces mystérieuses fleurs qui embaumaient autrefois, au coin du feu, les longues veillées de nos ancêtres. J'eus cette bonne fortune, une brumeuse

⁹ Voyez la reproduction que j'ai publiée dans *Animaux et contes fantastiques du Jura*, Editions du Pré-Carré, Porrentruy, 1984, pp. XXXVI et XXXVII.

matinée d'automne qu'il pleuvait. J'étais allé cueillir des mousserons dans la vaste pâture du Creux-des-Biches.»¹⁰ (*Le Jura*, 23 mai 1951.) De cette confiance peut être déduite au moins une information méthodologique: Jules Surdez ne nota pas ce récit en écoutant la conteuse mais de retour chez lui, donc de mémoire. Certains textes ont donc été transcrits «tels qu'ils tombèrent de la bouche de vieux patoisants», comme indiqué auparavant, d'autres assurément pas. Alors, comment procédait-il?

«Pour rendre fidèlement compte des récits entendus dans les cuisines et les «poilles» hospitaliers, je ne traduis pas littéralement mais je m'efforce néanmoins d'évoquer le mieux possible l'état d'esprit de nos aïeux», écrit-il dans *Le Jura* du 15 septembre 1959.

Prenons un exemple des problèmes que pose ce travail de retour aux sources orales ou d'identification des témoins du témoin. D'abord, une précision: ce n'est pas pour jeter la suspicion sur cette documentation ou mettre en doute la probité du folkloriste que je me livre à ces recherches mais – uniquement ou exclusivement – pour tenter de découvrir les témoignages sur la littérature orale parmi les récits dus aux talents de l'écrivain Jules Surdez, donc en faire un classement au niveau documentaire, ethnographique. Voyons cet exemple!

«De Biaufond à La Motte, j'ai pu recueillir des bribes d'un conte qui m'ont permis de reconstituer la «fôle» de la quinze-épines. C'est un des dix contes fantastiques publiés en 1942 par la Société suisse des traditions populaires.» (*Le Jura*, 5 avril 1958.)

Sur la base de cette information, attribueriez-vous cette «fôle» à un conteur ou à plusieurs? A tous ceux qui l'informèrent, cela va de soi, et à maintes reprises notre témoin fit ainsi. Consultez le tiré-à-part de la publication précitée et vous verrez (p. 78) que la *Fôle de la Quinze-Épines* est dotée de cette référence: «Henri Genin, né aux Bois en 1851.» D'où la déduction que cette histoire-là fut bien probablement transcrite entre 1912 et 1925, époque durant laquelle Jules Surdez enseignait aux Bois et demeurait au Cerneux-Godat.

Pourtant, le 3 août 1957, évoquant cette «fôle» dans *Le Jura*, le folkloriste précise: «Voici une des fioritures ajoutées à ce conte, celle de Célestin Choulat, le vieux tailleur d'Ocourt dont il me semble ouïr le patois chantant.» Par ce détail, nous remontons éventuellement dans le

¹⁰ Dans l'hommage que l'Université de Berne lui fit lors de la remise du diplôme de docteur *honoris causa* (le 26 novembre 1955), on peut lire cette considération: «Pour avoir exposé avec un sens réaliste doublé d'un goût sûr, dans des récits et histoires, la vie folklorique de son Jura et (...) de telle sorte qu'en ses écrits se refléchiât la vie populaire jurassienne en une source riche et limpide.»

temps, car cet homme naquit en 1831 et mourut en 1919. Issu d'une famille de conteurs, il transmet à son ami dix-huit récits importants dont on ne sait pas exactement quand fut faite la transcription. Était-ce à l'époque de celle du témoignage d'Henri Genin? Peut-être, mais la version recueillie à Ocourt est d'avant 1919, même plus ancienne, car Séraphine Guédât, l'épouse de Célestin Choulat, était aussi une excellente conteuse et Jules Surdez lui attribue une douzaine de vieilles histoires. Or cette dame naquit en 1840 et mourut en 1900, déjà! Donc, son répertoire, le folkloriste le transcrivit alors qu'il était âgé de 22 ans au plus et, détail non négligeable, à l'époque même où il commençait son activité de collaborateur du *Glossaire*. N'a-t-il pas entendu mari et femme en même temps? Sans doute! L'exemple de la *Fôle de la Quinze-Epines* n'est pas unique et les contes publiés aujourd'hui que Jules Surdez attribue à Xavier Chappuis, son aïeul maternel, posent eux aussi quelques problèmes. Si l'on recherche l'année de la mort de ce conteur, on constate que son petit-fils aurait eu... sept ans lorsqu'il confia au papier les paroles entendues tomber de la bouche du vieil homme.

Prendre en considération de tels récits pour illustrer la littérature orale, est-ce possible? Assurément, car il existe un lieu entre l'aïeul, lui et sa mère, celle-ci ayant pu lui rafraîchir la mémoire lorsqu'il se mit à prendre ses notes. Pourquoi donc Jules Surdez ne les attribue-t-il pas à sa mère mais à son grand-père? Très vraisemblablement pour honorer la mémoire de celui qui le recueillit, bambin de trois ou quatre ans, avec sa maman et son frère, lorsque son père quitta sa famille pour aller chercher meilleure fortune en Amérique, près des siens émigrés depuis quelque temps. Et sa gratitude envers le vieil homme lui inspira même un témoignage, littéraire celui-là, dans le roman autobiographique inédit intitulé *An lai rive de l'Ave* (Au bord du Doubs), texte qui permet de faire des recoupements utiles mais non décisifs.

Alors, le conteur Jules Surdez fut-il écrivain ou témoin sûr? Il n'est pas aisé à réaliser le tri de cette volumineuse documentation et, naguère, j'ai sollicité l'avis d'une spécialiste en matière de littérature orale francophone, Marie-Louise Ténèze, l'auteur du catalogue raisonné: *Le conte populaire français*¹¹. Sans pouvoir disposer de plus d'une vingtaine d'exemples, cette collaboratrice du Musée des arts et traditions populaires, à Paris, m'a aimablement fait part de son avis: «J'ai été frappée à quel point, dès que j'ai abordé (...) les contes collectés par Surdez, je me suis retrouvée pour une part appréciable en terrain familier, c'est-à-dire

¹¹ Quatre volumes parus à ce jour aux Editions G.-P. Maisonneuve et Larose, Paris: tome I, réédition 1985; tome II, 1977; tome III, 1976; tome IV, 1985.

face à des récits relevant d'un fond facétieux¹² traditionnel bien attesté dans les collectes folkloriques françaises. (...) Dans quelle mesure, face précisément aux « fôles », J. Surdez retravaillait-il fond et forme de ces récits ? On peut se poser la question. Je ne pense pas que, sauf exceptions, il faille ici mettre en doute la probité de votre témoin. Cependant, cette partie du Catalogue – les récits facétieux – n'existe provisoirement que sur fiches et il est difficile d'entrer dans les détails. »

Ces quelques lignes sont donc venues confirmer mon avis : notre témoin est fidèle à ses témoins ! Ceux-ci sont énumérés dans l'introduction des *Contes fantastiques du Jura recueillis par Jules Surdez* et je me permets d'y renvoyer le lecteur désirant connaître l'identité des cinquante-cinq conteurs inventoriés à ce jour. En revanche, l'étroitesse du lien existant entre leur domicile et les étapes de la vie de notre transmetteur est illustrée par le tableau suivant. On remarque l'importance d'Ocourt et donc de l'enfance et de la jeunesse du futur folkloriste. J'ai poussé très loin mes recherches et mes efforts de vérification. Disons-le clairement : le témoin Jules Surdez a résisté de manière remarquable à tous mes recoupements, et si l'importance de sa mémoire égale bien son étonnante précocité à fixer sur papier les paroles d'autrui quand elles lui semblaient intéressantes, rien ne permet de mettre en doute la fidélité de son témoignage sur la littérature orale. Certes, une partie de la documentation est formellement plus proche de l'expression orale que l'autre mais, dans l'ensemble, nous disposons là d'une source d'information, d'un témoignage qui devient extraordinaire quand on le compare aux rares autres recueils découverts. Jules Surdez nous laisse :

- 984 récits patois manuscrits et plus de 200 textes patois publiés ;
- 374 des documents manuscrits sont munis de références nominatives quant au conteur entendu ;
- 54 de ceux-ci sont attribués à sa proche parenté et l'ouvrage publié aujourd'hui est spécialement consacré aux « fôles » dites par sa mère et son aïeul, donc à la famille Chappuis, originaire de Mervelier ;
- 320 récits peuvent donc être répartis entre 50 conteurs provenant de 18 localités jurassiennes.

Bien que provisoires, ces quelques chiffres mettent en valeur le travail de Jules Surdez et démontrent un fait : notre témoin n'a pas tenté de transmettre des textes provenant de toutes les régions du Jura ; il limita sa tâche bénévole de dialectologue à recueillir tout ce qu'il pouvait dans son entourage, dans les communautés au sein desquelles les hasards de la vie l'inséraient.

¹² Il s'agissait de documents publiés dans *Contes et récits du Jura*.

COMMUNES JURASSIENNES DANS LESQUELLES RÉSIDAIENT
LES CONTEURS CITÉS PAR JULES SURDEZ

Références: manuscrits conservés à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.)

<i>Communes jurassiennes où J. Surdez vivait</i>	<i>Epoque</i>	<i>Nombre de conteurs</i>
Ocourt ¹	1882-1897	20
Epauvillers	1898-1904	6
Saignelégier	1904-1912	1
Les Bois / Le Cerneux-Godat	1912-1925	6
Epiquerez	1925-1938	1

Communes jurassiennes où vivait sa proche parenté

Bonfol	3
Undervelier	1
Mervelier	1

Autres communes jurassiennes

Saint-Ursanne	3
Vendlincourt	1
Miécourt	1
Seleute	1
Soubey	1
Goumois	1
Saint-Brais	1
La Motte	1

LOCALITÉS FRANÇAISES CITÉES COMME RÉSIDENCE DE CONTEURS

Bremoncourt	1
Saint-Hippolyte (en plus de sa grand-mère maternelle)	1

¹ Parmi les conteurs d'Ocourt, Jules Surdez comptait sa mère (née à Undervelier) et son grand-père (natif de Mervelier).

L'aire culturelle jurassienne n'est donc pas entièrement prise en compte si on la considère sous un angle strictement géographique, mais cela ne pose aucun problème pour au moins trois raisons :

1° La littérature orale du Jura appartient à une aire culturelle beaucoup plus étendue que le territoire concerné. L'annexe « Du témoignage local à l'universalité... » donne quelques repères à ce sujet.

2° Les textes transmis par Jules Surdez dépassent le cadre des communes dans lesquelles vivaient ses témoins et lui-même. L'élargissement de cette documentation est encore plus marqué si on relève les toponymes figurant dans des récits dépourvus de références nominatives mais, en ce cas, on ne sait si les repères fournis sont puisés dans le fond traditionnel ou choisis arbitrairement par le folkloriste. Cette question de la localisation des récits n'est pas déterminante pour l'attribution ou non d'un conte à la littérature orale traditionnelle, cependant on ne saurait négliger un fait : le conteur assimilait à sa région et à son auditoire toute histoire apprise ailleurs. A ce propos, le fait que Jules Surdez regroupe plus d'une centaine d'histoires drôles sous la dénomination de *Récits facétieux de Bonfol et du Peuchapatte* me laisse penser qu'il aimait d'autant plus ces toponymes que sa femme et lui étaient respectivement originaires de ces communes. Or, par suite des liens familiaux rompus par le départ de son père, il n'a aucun ressortissant du Peuchapatte parmi ses informateurs.

3° Au plan dialectologique, Jules Surdez avait atteint son but : transmettre des documents sur les quatre parlers ancestraux du Jura, car, soulignons-le, il tenait à ces distinctions entre les patois des différentes régions du nord de l'ancien Evêché de Bâle.

Les conteurs dont il transmet le témoignage peuvent tous être chronologiquement mis en relation avec l'une ou l'autre période de sa vie. De l'ancienneté de ses travaux en la matière, on possède un repère de la plus grande valeur avec les récits qu'il confia au grand folkloriste Arthur Rossat qui, de 1911 à 1918, publia *Les fôles. Contes fantastiques patois recueillis dans le Jura bernois* dans les *Archives suisses des traditions populaires*. La contribution de Jules Surdez parut dans le premier dossier et, détail curieux, l'année suivant le décès de son témoin : sa belle-mère, Marie Macquat, de Bonfol. Dans l'ouvrage publié aujourd'hui, on trouvera de plus amples détails sur cette collaboration avec Rossat qui, en l'occurrence, rend hommage à son informateur. Etant donné qu'à Bonfol, les conteurs entendus par Surdez sont Guillaume et Marie Macquat, on peut en déduire que toute la documentation recueillie en ce lieu le fut avant le 7 juin 1910 puisque tous deux décédèrent le même jour. Ce repère chronologique m'a incité à examiner les relations

DU TÉMOIGNAGE LOCAL À L'UNIVERSALITÉ: quelques repères bibliographiques tendant à montrer que la documentation transmise par Jules Surdez s'insère dans le répertoire français et international des contes populaires.

<u>Titres de contes du Jura transmis par Jules Surdez</u>	<u>Sources manuscrites ou publiées</u>	<u>Titres du conte type donné dans le catalogue raisonné Delarue/Tenèze</u>	<u>Classification internationale</u>	<u>Version correspondante dans des ouvrages parus avant 1900 en France</u>
<i>La fôle de la guimbarde</i>	In <i>Contes et récits du Jura</i> , 1987, p. 283.	<i>La danse dans les épines</i> , in <i>Le conte populaire français</i> , tome II, p. 492.	Conte type 592	Charles ROUSSEY, <i>Contes populaires recueillis à Bournois</i> , Paris, 1894, p. 60.
<i>La fôle du devin</i>	SSTP, Bâle, conte N° 22 Variante: Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, Mss. h. h. III 309a, I, N° 1.	<i>L'anneau magique</i> ; Tenèze, tome II, p. 393.	Conte type 560	
<i>La danseuse</i>	In <i>Contes et récits du Jura</i> , p. 269.	<i>Les souliers usés à la danse</i> , Delarue, tome I, p. 167.	Conte type 306	Le thème des robes: voir Tenèze, tome II, p. 261.
<i>Les trâs felouses</i>	<i>Glossaire des parois de la Suisse romande</i> , Neuchâtel, cahier 14, p. 12.	<i>Les trois fileuses</i> , Tenèze, tome II, p. 215.	Conte type 501	Voir <i>Les fôles</i> , etc., d'Arthur Rossat, <i>Archives SSTP</i> , Bâle, 1913.
<i>Le gâteau</i>	In <i>Contes et récits du Jura</i> , p. 263.	<i>Le pain et la femme avare</i> , Tenèze, tome IV, p. 134 <i>Saint Pierre piqué par les abeilles</i> , Tenèze, tome IV, p. 207.	Conte type 751 Conte type 774k	Exemple d'un conte qui est composé d'éléments différents.
<i>Le capucin</i>	<i>Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne</i> , mss. h. h. III 309, I, N° 9.	<i>L'ermite qui se croit juste</i> , Tenèze, tome IV, p. 164.	Conte type 756a	Seule mention dans le <i>Catalogue raisonné</i> des fôles du Jura: celle-ci, publiée par A. Rossat en 1918 (SSTP, Bâle).
<i>La citrouille</i>	In <i>Contes et récits du Jura</i> , p. 246. Variante: mss. h. h. III 309a, VIII N° 83, Berne; SSTP, Bâle, récit N° 16; Musée jurassien, N° 48.	Calalogue des récits facétieux pas publié. Voir par exemple: Louis Lambert, <i>Contes populaires du Languedoc</i> , GARAE, Carcassonne, 1985, p. 108.	Conte type 1319	Charles Beauquier, <i>Blason populaire de Franche-Comté</i> , Paris, 1897, p. 133.

entre le domicile des conteurs et la localisation des récits. L'annexe N° 6 « Répartition des récits facétieux conservés à Bâle – Influence de l'implantation géographique des conteurs sur l'attribution des histoires facétieuses à tel ou tel village » permet de constater que des liens existent, notamment le fait qu'aucune « Histoire du Peuchapatte » n'ait été recueillie à Bonfol.

Tous mes recoupements et autres recherches ne doivent cependant pas faire oublier un fait fondamental : Jules Surdez lui-même est témoin et conteur. Que les personnes qui lui communiquèrent tel ou tel récit soient connues ou non ne change pas grand-chose au fait que le dernier maillon de la chaîne n'est nul autre que lui. Sans son travail de transcripteur, que resterait-il des éléments de notre littérature orale ? Le difficile passage de l'oral à l'écrit vous sera bientôt présenté par Carinne Goncerut, et sans doute évoquera-t-elle les problèmes à surmonter. Ils furent les mêmes pour Jules Surdez qui, en outre, dut se battre avec un obstacle supplémentaire : la graphie du patois. Dans l'ouvrage publié aujourd'hui, je cite (p. 30) ses propos quant aux règles appliquées même si, grâce à la technique et à Michel Terrapon, nous pouvons entendre le Djôsèt Barotchèt se jouer des problèmes posés par cette sorte de partition musicale. Quel avantage pour nous !

Vers la classification des « Contes fantastiques du Jura »

Tout est-il désormais achevé dans l'entreprise de transmission de la dizaine de récits traditionnels publiés ce jour ? Oui et non ! Au plan matériel, l'ouvrage est terminé : le livre existe, l'enregistrement aussi, tout est fait. En revanche, au niveau de la connaissance des textes, tout commence. Jusqu'à présent, je n'ai pas accompli de recherches poussées pour tenter d'insérer ces récits (et tous ceux des recueils Surdez) dans la littérature orale française ou européenne. L'annexe illustre brièvement l'existence de ces liens mais rien encore ne permet d'en définir l'importance ni, surtout, de mettre en évidence l'originalité des apports dus aux conteurs jurassiens.

Pour limiter mon propos aux seuls documents publiés aujourd'hui, il m'intéresse de savoir si *La fôle des amis* présente de manière originale ou non le problème des bienfaits mal récompensés, autrement dit de découvrir si d'autres conteurs francophones ont abordé ce thème et, le cas échéant, de quelle manière.

Le récit transmis par Jules Surdez lui fut donc conté par sa mère qui, en l'occurrence, risquait fort d'avoir la gorge nouée lorsqu'elle parlait de la

misère, elle qui vécut la ruine de son jeune foyer par suite des problèmes économiques de la fin du XIX^e siècle. La faillite de la manufacture d'horlogerie de Saint-Ursanne, dans laquelle son mari avait investi leurs économies, conduisit la conteuse sur le chemin de l'exil, dans le minable cabaret de Chez Bauer, en Alsace voisine. Son époux en fut réduit à venir travailler à Bassecourt et donc, faute de moyens pour se loger en ce lieu, à laisser femme et enfants seuls durant la semaine. Puis, la misère aidant : la rupture du couple et la solitude après le départ pour l'Amérique de l'homme aimé ; le retour au logis paternel qu'elle avait quitté pour se marier contre le gré de ses parents ; le rude labeur d'aubergiste en qualité de servante sous la férule d'une mère vieillissante et bougonne ; les soucis financiers pour élever seule trois enfants ; les allées et venues en France et en Suisse d'une cuisinière d'officier supérieur ou de servante de cure, bref la pénible vie d'une femme abandonnée et sans fortune. Cette rude existence, Jules Surdez l'a partiellement décrite dans son roman autobiographique *En lai rive de l'Ave* et dans quelques pages où figure cette remarque : « S'elle n'âvait djemais botè les pies dains ceule velle crâbîn qu'elle n'ârait poî dèvu pèssè là vie d'enfie qu'elle ét ävu. » Traduisons : « Si elle n'avait jamais mis les pieds dans cette ville (de Saint-Ursanne), je crois bien qu'elle n'aurait pas dû passer le vie d'enfer qu'elle a eue. »¹³

L'évocation de la misère dans *La fôle des amis* n'est dès lors pas fortuite, et la bienveillance du seigneur du Clos-du-Doubs peut être mise en relation avec celle (réelle) de Xavier Chappuis recueillant sa fille Maria tombée dans le malheur. La peinture de mœurs villageoises elle-même peut laisser songeur quand on sait que tout ne fut pas rose pour cette femme abandonnée dans une société qui n'était alors pas tendre du tout à l'égard des gens vivant de manière différente ou un peu hors des normes à respecter. D'où l'importance accordée par le folkloriste aux enfants naturels, problème que Surdez traitera plus d'une fois, notamment dans cette nouvelle assez révélatrice des mœurs de l'époque : *Le tœuniat* (Le bâtard).¹⁴

Conte fantastique par l'indéniable merveilleux introduit dans le récit, ce texte n'en est pas moins également un apologue teinté d'une philosophie désabusée. La mention de l'« anabaptiste de Pietchiesson » (p. 41) m'a intrigué car, me semble-t-il, Maria Surdez n'aurait pas dû

¹³ Extrait de *Mes mémoueres*, Musée jurassien, Delémont. (Voir reproduction partielle dans *Animaux et contes fantastiques du Jura*, p. VIII.)

¹⁴ *Actes de la SJE*, 1959, pp. 192 à 213.

prendre ce toponyme-là; elle, une fille d'Undervelier, dont le père venait de Mervelier, pourquoi avoir choisi une dénomination spécifiquement ajoulote? Ce détail, parmi d'autres, laisse supposer une action plus ou moins profonde de l'écrivain Jules Surdez qui, involontairement (peut-être!) a usé d'un repère fourni par ses beaux-parents ou puisé dans ses souvenirs. Allons plus loin! Depuis l'achèvement de ce livre, j'ai repris la lecture des récits et, ainsi, *La fôle du jeune larron* me paraît bien fortement marquée par l'Ajoie pour un conte transmis par sa mère.

Qu'il soit question de saint Fromond ne me dérange guère, tout campagnard jurassien lui accordant naguère encore une place non négligeable dans l'éventail des intercesseurs capables d'obtenir du Père éternel la protection des bestiaux et des récoltes. En revanche, qu'il soit fait mention de Pfetterhouse et, surtout, du « Bois médecin » (p. 57) laisse davantage perplexe, et ce d'autant plus que Jules Surdez précise dans une note (N° 18, p. 72): « Il y a un bois de ce nom près de Bonfol. » Et le Noir-Bois est muni de la précision: « Il y a une forêt de ce nom près de Porrentruy (note N° 42, p. 73). Ces indications montrent le souci du folkloriste de bien ancrer, si je puis dire, ce récit dans le pays, en l'occurrence l'Ajoie où vivait saint Fromond. Pour ma part, j'y vois bien davantage un apport du folkloriste qu'une transcription fidèle des propos de la conteuse Maria Surdez. Mais ce serait faire de ce recueil un témoignage faussé que de vouloir ainsi systématiquement relever d'éventuelles adjonctions et de rechercher une hypothétique forme originelle d'un récit qui, intrinsèquement, était tout sauf fixé. La littérature orale a (ou avait...) cette qualité de pouvoir être adaptée aux nécessités de l'auditoire et, surtout, aux besoins momentanés du conteur, à ses rêves, à ses goûts, faculté qu'elle perd dès qu'on la transcrit, c'est évident.

Si j'ai cru devoir ainsi relever des détails prouvant l'action du témoin Jules Surdez sur la forme des histoires transmises, c'est précisément parce que l'acte même de les transcrire arrête le processus évolutif de ces contes et, dès lors, il importe de se demander si cette ultime étape correspond à un stade donné de sa transformation ou équivaut à une création, voire à une re-création.

La lecture des textes ainsi transmis peut donc être double: soit on les découvre comme n'importe quel écrit littéraire, soit on voit en eux un document. En ce cas, le contexte prend de l'importance.

Les contes fantastiques ne sont pas que peintures de mœurs, apologues ou péripéties d'un membre excentrique de la communauté, ils sont aussi parfois des poèmes en prose. *La fôle des six frères* me semble particulièrement poétique avec l'évocation de la nature et des comporte-

ments animaliers. Le texte patois est fort beau et l'extrait que le Djôsèt Barotchèt va vous lire, Mesdames et Messieurs, illustre à merveille l'importance de la musicalité de notre vieux langage.¹⁵ Ce texte fut un des plus difficiles à traduire en français, peut-être à cause de son caractère poétique, car ce conte, plus que tout autre, laisse le temps et l'espace s'échapper vers l'irréel, donnant au rêve une importance toute particulière.

Dans un tel récit ou dans *La fôle de la nuit de Noël*, l'imaginaire prend son vol, et Maria Surdez semble ici plus proche de nous que dans n'importe quel autre conte. Tenait-elle ces histoires de son père? Tout le laisse supposer mais, jusqu'à ce jour, je n'en ai pas trouvé la preuve formelle, ce qui – pour moi... – n'a guère de conséquences, car, du merveilleux entourant Noël, les aînés parmi nous et même ceux qui naquirent aux alentours de 1930/1940 se souviennent bien: alors, les bestiaux parlaient encore, bien installés dans la douceur de l'étable pendant que leurs maîtres se gelaient le nez dans une église où il fallait se serrer les coudes pour compenser un chauffage bien médiocre, ces merveilleux phénomènes ne survenant qu'à l'heure de la messe de minuit... Bien que recueilli chez une fille d'artisan (Xavier Chappuis ayant été charpentier aux forges d'Undervelier), ce récit est parfaitement conforme aux usages paysans.

Avec *La fôle des nez*, en revanche, nous entrons dans un monde étrange, farfelu, lui aussi situé en Ajoie, bien que l'histoire soit attribuée au grand-père de notre folkloriste. L'introduction elle-même laisse percevoir son labeur d'écrivain et le thème de la veillée est abordé de manière bien conforme aux autres évocations contenues dans les écrits de Jules Surdez. Le fond du conte seul me semble traditionnel. *La fôle du joueur de quilles* peut être décomposée en deux récits distincts: l'introduction est une évocation folklorique de ce jeu qui, en 1948, retiendra davantage encore son attention¹⁶; l'histoire elle-même peut être rattachée aux récits que Marie-Louise Ténèze classe sous le titre: «Les pêcheurs et leur salut»¹⁷ et au thème «Voyage sur terre de notre Seigneur

¹⁵ L'importance de l'œuvre personnelle de Joseph Badet est présentée dans ma notice: *Portrait d'un patoisant jurassien: le Djôsèt Barotchèt*, dans *L'Hôtâ* N° 5, ASPRUJ, Develier, 1982, pp. 33 à 42; sur les souvenirs d'enfance de l'homme qui donne une voix à ces contes, lire dans la même revue et le même numéro: *Fregiécourt autrefois*, pp. 31 et 32; quant aux talents personnels du conteur Joseph Badet, voir son recueil intitulé *Musattes de Djôsèt Barotchèt*, 44 pages publiées sans date ni mention de l'éditeur.

¹⁶ *Le jeu de quilles dans le Jura bernois*, dans *Archives suisses des traditions populaires*, tome XLV, pp. 209 à 217, Bâle, 1948.

¹⁷ *Le conte populaire français*, tome IV, pp. 29 et 30.

et de ses apôtres »¹⁸, donc un conte fantastique comportant des éléments traditionnels largement répandus.

La fôle du chasseur fait la part belle au fantastique, mais n'en est pas moins un apologue par le soin que le conteur prend pour démontrer ce qui guette les fils de Nemrod lorsqu'ils exagèrent dans la présentation de leurs exploits cygénétiques. Mentir peut coûter cher ! Pire : mentir pour ne rien dire ne vaut pas mieux ! Après cette fable attribuée à grand-papa, Jules Surdez reste dans le même registre merveilleux avec *La fôle du loup et de l'ours*. Ce n'est pas un conte d'animaux proprement dit, car les acteurs principaux sont de jeunes mariés trop tôt engagés sur la voie des épousailles. Rien de plus banal que ces scènes conjugales mais, soudain, le diable lui-même fait intervenir les animaux en leur donnant la parole, modifie la perception du temps, transforme l'univers familier avec autant d'habileté que dans le récit précédent.

La fôle de la bossue est fondée sur une querelle familiale où des fées viennent mêler leur art ; une fille bossue verra son infirmité disparaître grâce à... un conte. Et ce n'est pas la moindre curiosité que cette histoire insérée dans celle que le conteur présente, miroir dans le miroir. Le thème de la lanterne qu'un niais ne sait manier n'est rien de moins qu'un des sujets facétieux alliés au taureau hissé sur le toit de l'église pour y brouter de l'herbe ou à la taupe enterrée vivante pour la punir de ses exploits gênants.¹⁹ Dans ce récit comme dans d'autres, le mélange des thèmes et des genres ne facilite guère le classement rigoureux de ces contes fantastiques en fonction de la classification internationale.

Les documents attribués à Maria Surdez et à son père ne suffisant pas pour former ce livre, j'ai choisi de les compléter par un texte provenant d'Ajoie : *La fôle de la danseuse*. Elle a été recueillie auprès de Marie Macquat-Faivre, la belle-mère du folkloriste. Grâce à ce conte, le patois ajoïlot est abordé et, ainsi, on pourra évaluer l'intérêt que présenterait la publication sous cette forme (avec enregistrement et fac-similé) des vingt récits encore inédits du recueil bâlois.

La mise au net des « Contes fantastiques du Jura »

Les quarante récits qui composent le recueil *Contes fantastiques du Jura*, dont est tirée la dizaine de textes publiés aujourd'hui, ne sont pas les plus anciens documents disponibles. Malgré l'impossibilité où je suis

¹⁸ Idem, pp. 13 et ss.

¹⁹ Ces thèmes se retrouvent dans les nombreuses histoires de Bonfol et du Peuchapatte transmises par Jules Surdez mais, antérieurement, dans : Charles Beauquier, *Blason populaire de Franche-Comté*, Paris, 1897 ; voir notamment p. 82.

de retrouver la *Table des matières des notes folkloriques de Jules Surdez* et son *Journal*, il m'est néanmoins possible d'établir les principaux repères chronologiques concernant la mise au net de ce dossier conservé par la Société suisse des traditions populaires.

Pour commencer, il faut signaler que je suis moi-même tributaire des découvertes d'archives ou documents consécutives à l'une ou à l'autre des publications que je réalise en vue de promouvoir la mise en valeur de cette documentation largement inédite. Ainsi, au terme du colloque tenu au Centre culturel de Rossemaison (le 18 avril 1984, pour marquer le vingtième anniversaire de la mort de Jules Surdez) parut la brochure protocopiée: *Inventaire des contes et récits consultés pour préparer le volume: Animaux et contes fantastiques du Jura*. Cette énumération de huit cents titres était incomplète, car je n'avais alors toujours pas réussi à retrouver les récits ainsi évoqués par Jules Surdez dans l'introduction de *Contes fantastiques du Jura bernois* (p. 3): « Il va de soi que je ne publie ici aucune des six « fôles » que j'avais communiquées jadis à Arthur Rossat ni aucune de celles qui se trouvent dans les cahiers cédés à la Bibliothèque de la Ville de Berne. » Grâce aux contacts créés par le colloque précité, ces cahiers jusque-là introuvables furent enfin découverts dans les collections de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne²⁰, à qui le folkloriste les avait effectivement vendus en 1939. Ces dix-huit cahiers d'écolier sont intitulés: « Contes et légendes patoises collectionnés par Jules Surdez, instituteur (Felshaldenweg 12, Berne) en Ajoie, dans les Clos-du-Doubs et les Franches-Montagnes, pendant cinquante ans ». En fait, il s'agit de deux séries de neufs cahiers qui furent « achetés par la « Stiftung zur Förderung des Wissenschaftlichen Arbeit an der Bernischen Hochschule » en août 1939 ». Ces trois cent trente-quatre récits patois furent vendus à la suite de l'intervention suivante: « Sur la recommandation du D^r Jaberg, la Bibliothèque de l'Université et de la Ville de Berne ont acquis pour 200 fr. un de mes travaux: *Fôles de l'Ajoie, des Clos-du-Doubs et de la Montagne des Bois*²¹. » Même si la dénomination du recueil ne correspond pas à celle figurant en tête du manuscrit, je crois qu'il s'agit néanmoins du document évoqué, car, dans cette même lettre à l'ancien rédacteur en chef et fondateur du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Jules Surdez précise: « Cahier de plus de trois cents pages contenant cent vingt-cinq « fôles ». (Je crois vous en avoir déjà parlé.) La même bibliothèque fera également l'acquisition du roman que

²⁰ Ces cahiers sont classés sous la référence: « Mss. Hel. III, 309 et 309a », à la Münstergasse 3, à Berne.

²¹ Lettre à Louis Gauchat, du 3 juillet 1940, conservée au *Glossaire des patois de la Suisse romande*, à Neuchâtel.

vous avez si aimablement préfacé.» Ce roman est *En lai rive de l'Ave*, ouvrage inédit déjà souvent cité et que conserve la Bibliothèque nationale suisse, à Berne. Il y a donc quelques divergences entre les repères donnés par Surdez et les documents retrouvés. Néanmoins, les neuf cahiers de la (première) série aujourd'hui déposée à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne comprend bien cent vingt-cinq récits et au bas d'une page figure la mention: «Mise au net à Berne en 1938/39». Tout laisse supposer que la seconde série fut acquise ultérieurement mais, à l'époque indiquée, quoi qu'il en soit, Jules Surdez vivait effectivement dans la capitale fédérale.

Il s'y était établi au printemps 1938, et son curriculum vitae conservé au Musée jurassien ajoute: «Je suis malade. Je quitte Epiqueuz pour Berne.» Cette mise à la retraite anticipée pour cause de maladie incite le folkloriste à laisser son pays natal pour les rives de l'Aar, où sa fille Michelle est établie. Il veut aussi se rapprocher des archives de l'ancien Evêché de Bâle qu'il consultera longuement et souvent durant le quart de siècle qui lui reste à vivre, de la Bibliothèque nationale dont il sera un fidèle lecteur et du bureau du *Glossaire des patois de la Suisse romande* qui, à l'époque, se trouvait encore à Berne.

A peine était-il installé qu'il publiait un texte décisif pour qui veut connaître le monde imaginaire dans lequel avait vécu le folkloriste: «Le Doubs fantastique», réédité dans *Animaux et contes fantastiques du Jura*. C'était en mai 1938. Le 29 de ce mois, son ami Gustave Amweg lui adresse ces lignes élogieuses: «Je viens de lire dans l'*Ecole pratique* ton article intitulé «Le Doubs fantastique» et je ne saurais assez te dire combien il m'a intéressé. Je t'en félicite très cordialement, car il est très bien. On sent, en le lisant, que tu as vécu presque toute ta vie sur les bords de notre antique rivière dont le charme est si prenant à tous points de vue.»

Comprenant fort bien que cet article paru dans le *Bulletin pédagogique de la Société des instituteurs bernois* est marqué au coin de la nostalgie, Gustave Amweg ajoute: «Tu as eu raison d'écrire tous tes souvenirs et toutes ces légendes, car nul ne l'aurait fait si tu ne t'en étais pas chargé. C'est une précieuse contribution à notre folklore jurassien que ton étude, et les générations futures te sauront gré de leur avoir conservé tant de choses intéressantes.²²

Dans une lettre datée du 4 mai 1981, la fille de l'historien bruntrutain me confirmait l'étroitesse des rapports amicaux entre son père et le folkloriste: «M. Jules Surdez a été un grand ami de mon père, en effet. J'ai

²² Archives privées de M. Denys Surdez, Bassecourt. (Copie chez l'auteur, Rossemaison.)

beaucoup entendu parler de lui, mais je ne l'ai pas connu personnellement; son nom m'était familier puisque à chaque séjour que je faisais ici (à Porrentruy), c'était pour faire la correspondance de mon père.»²³

À l'époque même où Jules Surdez entreprenait la mise au net des récits folkloriques conservés à Berne et à Bâle, il collaborait à une œuvre importante menée à bien par Gustave Amweg: la publication de *Lai Lattre de Bonfô* (La Lettre de Bonfol), le plus ancien recueil d'histoires populaires en patois aujourd'hui connu. Outre la transcription des textes inédits qu'Antoine Bietrix réunit vers 1880, Amweg les traduisit en français, les annota et dans son introduction se fit un plaisir de déclarer: «Nous avons l'agréable devoir de remercier très cordialement M. Jules Surdez, instituteur retraité, qui a bien voulu revoir notre traduction et qui nous a aidé de ses judicieux conseils lorsqu'il a fallu rendre les expressions désuètes d'A. Bietrix. Nous ne pouvions nous adresser à une personne plus compétente dans ce domaine.»²⁴

Daté de mai-juin 1940, cet hommage prouve que le folkloriste était bel et bien en relation avec l'historien patoisant de Porrentruy lorsque furent rédigés les contes et légendes qui nous préoccupent. Une coïncidence mérite également de retenir notre attention: l'homme qui fit la proposition de publier *La Lettre de Bonfol* n'était autre qu'Ernest Tappolet; lors de l'assemblée générale de l'Emulation, tenue à Bâle, le 29 septembre 1929, il avait lancé un appel en ce sens, ainsi que le rappelle Gustave Amweg dans son introduction. Or, le 2 novembre 1939, le dialectologue bâlois décédait, à l'heure même où son vœu était en train d'être réalisé, et Jules Surdez en fut affecté. Une lettre adressée à Louis Gauchat, le 19 décembre de la même année, y fait allusion: «C'est avec stupeur que j'ai appris naguère la mort subite de votre collaborateur, le professeur Tappolet, que je ne supposais pas aussi âgé. J'étais marié depuis peu lorsque je reçus, il y a quelque quarante ans, sa première visite à Epauvillers.»²⁵ Et des liens d'amitié avaient uni ces deux amoureux du patois puisque la famille du défunt adressa un faire-part à Jules Surdez, document qui figure encore dans ses papiers personnels. Je me suis parfois demandé si la collaboration Rossat-Surdez des années 1910 n'avait pas pour initiateur le dialectologue qui provoqua la carrière de notre témoin et qui, ultime rencontre, vint par sa mort se présenter à l'esprit du folkloriste alors accaparé par la mise au net de notes prises des décennies

²³ Lettre de M^{me} Lehmann-Amweg à l'auteur.

²⁴ Actes de la SJE, 1939, p. 170.

²⁵ Lettre conservée dans les archives du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, à Neuchâtel, à la date indiquée.

plus tôt. (Avant de poursuivre l'évocation des gros travaux de Surdez à l'époque de la rédaction des contes publiés aujourd'hui, j'aimerais souligner la gratitude qui serait la mienne si un chercheur plus heureux que moi me signalait la découverte d'éléments de correspondance entre Jules Surdez et Tappolet, Amweg ou Rossat.)

Pour en revenir à cette année 1939 tristement célèbre, elle fut pour notre témoin l'occasion de représenter le patois jurassien dans la documentation phonographique réalisée par l'Université de Zurich à l'occasion de l'Exposition nationale. Le 18 février 1939, Jules Surdez se rendit dans cette ville à l'invitation de Louis Gauchat et c'est ce jour-là, éventuellement le lendemain, qu'eut lieu l'enregistrement de *Le diable à môtie* (Le diable à l'église)²⁶. Le texte de ce récit facétieux publié à cette occasion précise: « Anecdote recueillie à Ocourt par le diseur. »²⁷

Cet enregistrement offre une des cinq versions connues de ce récit facétieux et illustre de manière exemplaire la méthode de travail utilisée dans les années 1938/1942 par le folkloriste. *Le Diable à l'église* enregistré était au point le 11 février 1939 mais, en août de la même année, il livrera une autre version à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. Intitulée de manière identique, elle figure dans le cahier V de la première série et porte le numéro 48, ce qui laisse supposer que sa rédaction se fit durant la période initiale de ce travail de mise au net. A la fin du récit, il nota le nom du conteur entendu: Stanislas Guédât, d'Ocourt.

Dans le roman autobiographique *An lai rive de l'Ave*, que Jules Surdez écrivit du 12 septembre au 19 décembre 1939 (le jour même où il fit part de la peine que lui causa la mort de Tappolet...), je crois pouvoir identifier ce conteur sous le nom de « Tanisse ». Né le 23 janvier 1829, cet homme était donc beaucoup plus âgé que le folkloriste mais, néanmoins, il avait été un voisin d'enfance chez qui le petit Jules allait souvent pour observer l'artisan travaillant le bois et écouter toutes ses histoires. Le registre des bourgeois d'Ocourt fixant son décès au 14 avril 1896, Jules Surdez n'avait que... 18 ans, était élève de l'Ecole normale de Porrentruy, ne rentrait dès lors pas toutes les semaines dans son village et, pourtant, c'est au plus tard à cet âge qu'il transcrivit les huit récits attribués à Stanislas Guédât. Il semble donc bien improbable qu'il ait fait davantage que prendre des notes de ce *Diable à l'église* qui, en 1942, sera repris et inséré dans le manuscrit *Contes fantastiques et légendes du Jura bernois*

²⁶ Disque N° ZL 215 édité par les Archives phonographiques de l'Université de Zurich.

²⁷ Voir: *Stimmen der Heimat. Schweizer Mundarten auf Schallplatten*, pp. 72 à 74, éditeur sous note 5. Consulter: Charles Roussey, *Contes populaires recueillis à Bournois*, Paris, 1894, pp. 1 à 13.

recueillis par Jules Surdez, que possède la Bibliothèque nationale.²⁸ Il s'agit donc d'une troisième version, fort proche des deux précédentes. Puis, en 1948, une quatrième fut intégrée dans un recueil de cent septante-huit histoires intitulé *Lai Crouejatte és Aînes*, aujourd'hui conservé au Musée jurassien mais primitivement vendu à Pro Jura.²⁹ La cinquième version est aussi déposée à Delémont, dans le Fonds Jules Surdez.

Point n'est besoin de faire une comparaison formelle des versions précitées (du moins ici) pour pouvoir déclarer : ce récit ne varie que dans le détail. Alors pourquoi ces reprises ? Je vois dans cette floraison de variantes le souci (louable) de diffuser autant que faire se pouvait des documents patois de qualité. Si l'on se place au niveau dialectologique, rien de plus légitime que d'utiliser une bonne histoire pour donner à différentes archives un document linguistique car, à défaut de pouvoir publier ses récits, Jules Surdez tentait de les faire accueillir dans des fonds de renom. Souvenons-nous qu'à l'époque n'existait pas ce merveilleux outil qu'est la machine à photocopier, ce qui explique pour une part l'existence de deux ou trois variantes de beaucoup d'histoires inédites ; nous pouvons aussi tenir compte du fait que le folkloriste vendait (pour une somme modeste) ses manuscrits.³⁰

Pour la mise au net des notes ayant trait à la littérature orale, 1939 est une année déterminante et on trouve les récits (actuellement) originaux – les sources ! – dans le dossier conservé par la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. D'une part, c'est le plus ancien recueil et le plus complet, d'autre part, il est également celui qui fournit le plus grand nombre de références nominales quant aux conteurs.

A ces textes, il faut ajouter les quarante contes fantastiques et les cent vingt récits facétieux de Bonfol et du Peuchapatte que possède la Société suisse des traditions populaires, à Bâle, textes également munis des repères précités. Je reste encore indécis au sujet des septante contes publiés par son fils Aymé dans la petite revue régionale qu'il dirigea dès

²⁸ Référence : Ms. L 87-2, N° 10, page 46. Vendus en 1950, ces trois cahiers sont dédiés à son fils Denys et à sa belle-fille Denyse ; le premier cahier porte la date : Berne, le 10 novembre 1942.

²⁹ N° 57, page 100, de ce dossier acheté par Pro Jura, le 30 avril 1948.

³⁰ Quelques petites centaines de francs pour un demi-siècle de labeur bénévole, c'est mal rétribué...

1940, le *Bulletin pédagogique de l'Association des instituteurs catholiques du Jura*, car, ici, nous sommes en présence de récits généralement courts, de forme souvent très proche de l'expression orale³¹ et l'absence de références nominales quant aux conteurs entendus ne me semble pas un obstacle majeur.

Dans quel esprit œuvra Jules Surdez ?

La rédaction des deux dossiers bâlois fut achevée en 1942, les cent vingt récits facétieux de Bonfol et du Peuchapatte portant la date du 10 juillet 1941, l'année même où parurent dix des quarante « fôles » qui constituent le deuxième volet de cette documentation. Bien qu'il ne m'ait pas été possible de trouver des documents susceptibles d'expliquer cette entreprise, tout semble indiquer qu'il y eut don et non vente des manuscrits. Le 22 juin 1941, Jules Surdez demanda à Louis Gauchat de lui procurer d'éventuelles informations « sur l'origine probable de ces contes ou gaudrioles » et de lui indiquer si l'on s'explique le choix de telle ou telle localité pour l'attribution de ces récits facétieux. Manifestement le folkloriste était à l'heure de rédiger l'introduction à ce recueil puisqu'il préconisait à son correspondant : « Je viens d'achever la mise au net et la traduction en français d'une centaine de contes plaisantins où l'on met malicieusement en scène les gens du Peuchapatte (ma commune d'origine) ou ceux de Bonfol (commune d'origine de ma femme). » Tout laisse supposer qu'il s'agit des cent vingt textes inédits conservés à Bâle et il n'est pas sans intérêt de prendre connaissance de cette remarque : « J'ai naturellement laissé de côté ceux qui figurent, assez délayés, dans la *Lettre de Bonfol* et dont le patois est un peu fantaisiste... »³² Et Jules Surdez ne manqua pas de reprendre son avis en ces termes dans l'introduction même de son recueil : « M. le D^r Amweg vient de publier *La Lettre de Bonfol*, d'A. Biérix, qui contient vingt-quatre récits burlesques, tirés un peu trop en longueur, en un patois où les termes archaïques ne font pas défaut, mais qui est parfois quelque peu fantaisiste. »³³

Pour bien mettre à l'aise les lecteurs d'aujourd'hui ou de demain qui trouveront éventuellement à redire à Surdez lui-même à propos de son patois, il me semble nécessaire de dire que, de son vivant, le dialecto-

³¹ Mon impression est renforcée par le fait que Jules Surdez reprit bon nombre de ces histoires-là pour les développer, les étoffer, les rendre plus littéraires afin de les publier dans la *Revue jurassienne*, illustrant ainsi et confirmant la méthode utilisée pour réaliser les versions encore inédites.

³² Lettre conservée dans les archives du *Glossaire des patois de la Suisse romande*.

³³ Page 3 du manuscrit conservé par la SSTP, à Bâle.

logue provoqua déjà quelques réactions avec son goût des termes rares, « archaïques », pour reprendre son expression. Aussi reçut-il d'innombrables demandes de précisions, compléments, explications ou informations de la part des rédacteurs du *Glossaire des patois de la Suisse romande* et, le 7 octobre 1950, un brin agacé (peut-être...), il leur adressa ces lignes qui éclairent son labeur: « Les trois quarts (des fiches) reproduisent des mots et des phrases saisies au vol au cours de conversations, dans la paroisse d'Epauvillers-Epiquerez, avec de très vieux et excellents patoisants, de familles ancrées dans ces deux communes. Le quart à peine de ces mots, etc., peut se retrouver dans d'autres de mes fiches (vertes, etc.) du patois d'Ocourt, Epauvillers, Les Bois. La plupart n'étaient plus employés communément. »³⁴

Cette attirance pour les mots rares tient à son désir d'« enrichir » le patrimoine jurassien, et il fit de même avec les contes. La preuve a (peut-être) été fournie par Jules Surdez lui-même, en 1942 précisément. Si des quarante contes fantastiques remis à la Société suisse des traditions populaires il publia la dizaine recueillie auprès de conteurs des Bois, est-ce le fruit du hasard? Non! Il y eut choix, donc usage de critères. Et si aucun écrit ne nous les a transmis, rien n'empêche de penser qu'outre d'éventuelles questions d'affinités électives entre ces récits-là et leur auteur, celui-ci savait que leur transcription répondait mieux que pour d'autres contes aux critères scientifiques désirés par les ethnographes et les folkloristes.

La méthodologie utilisée par Jules Surdez n'est donc pas toujours la même; une part seulement de sa documentation répond aux critères souhaités par les ethnographes mais, quoi qu'il en soit, il importe de ne pas perdre de vue les objectifs poursuivis par le folkloriste: sauver le patois de l'oubli définitif. Et en préservant cette langue, il assura également la survie d'une part importante de la littérature orale du Jura.

Notre documentation est donc fort différente de celle transmise par Quiquerez, Daucourt ou Beuret-Frantz, d'une part à cause de l'usage du patois, d'autre part par un souci évident de donner à chaque histoire le ton le plus proche de celui propre au conteur. Mais il avait néanmoins une opinion fort éloignée de la nôtre quant à la notion même de littérature orale témoin d'une culture. Prenons un exemple qui illustre ces idées générales.

A la demande de Gustave Amweg, agissant au nom de la Société jurassienne d'Emulation, notre témoin se chargea de la mise au point, de la correction des épreuves d'imprimerie et de la préface d'un ouvrage

³⁴ Lettre conservée au *Glossaire*, à Neuchâtel.

malaisé à réaliser: le *Glossaire des patois de l'Ajoie et des régions avoisinantes*, de Simon Vatré. Récemment réédité par la Société jurassienne d'Emulation, ce livre est le fruit de longues démarches et d'un labeur acharné de Surdez et Vatré, qui devinrent amis à force de collaborer. On pourrait citer maints et maints passages de l'importante correspondance échangée entre ces deux patoisants pour prouver ce fait et illustrer les étapes marquantes de cette réalisation. Le témoignage suivant est un peu antérieur à la parution de ce glossaire puisqu'il se trouve dans une lettre du 18 février 1947, adressée au Bureau du *Glossaire romand*, à Berne.

Jules Surdez accompagne son message de l'envoi de «cinq récits folkloriques»³⁵ en déclarant: «Je n'écrirai plus désormais que des articles folkloriques pour le *Folklore suisse* ou les *Archives suisses de Folklore*, à Bâle.» Et on peut effectivement admettre qu'à partir de cette époque, aucun texte important pour la littérature orale ne sera plus rédigé – *Lai Crouejatte és Aînes* ayant été vendue à Pro Jura en 1948 – et seules quelques versions nouvelles de récits antérieurement mis au net seront publiées. Le travail de témoin par la récolte directe de contes ou historiettes est achevé et le folkloriste s'efforce désormais de transmettre ses connaissances dans des nouvelles ou des publications effectivement ethnographiques.

Même en histoire, il appliquera toujours le principe de ne pas fournir de sources détaillées mais, aujourd'hui, on peut retrouver ses notes et vérifier: ses écrits sont précis. Voici donc son avis sur ce point: «Le *Glossaire des patois ajoulots* de Vatré va paraître sous peu. Je l'ai préfacé et en ai corrigé les épreuves. C'est surtout une œuvre de compilation. (Vous savez que l'auteur a la franchise – ou la naïveté – de donner la liste des ouvrages «consultés».) Cet ouvrage que j'ai amélioré quelque peu rendra néanmoins des services.³⁶

Consulter ce glossaire permet effectivement de constater avec quel soin Vatré fait mention de l'auteur de *La Lettre de Bonfol*, de François-Joseph Guélat, etc., sans négliger Surdez lui-même. Ce souci scientifique est pris pour de «la franchise» ou de «la naïveté» par notre folkloriste, et je ne me serais sans doute pas donné autant de peine pour étudier ses manuscrits s'il s'était un jour avisé que l'enracinement de ses témoi-

³⁵ *L'Aidjollatte*, cinquante pages en patois des Bois; *Le Târpie*, nonante-neuf pages en patois d'Ocourt; *Le Ticeuniat*, nouvelle en patois du Clos-du-Doubs, et *Les Béls-Ouejés*, en patois d'Ajoie, trois textes publiés dans les *Actes* de la SJE en 1946, 1948 et 1959; *Le Caquelouennie*, *La Méselle*, *La Djenâtche* font partie de ce dossier remis en prêt.

³⁶ Lettres conservées aux archives du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, à Neuchâtel.

gnages en pays jurassien passait par les références, les repères ethnographiques précis. Ce n'est point ternir sa mémoire ou rendre suspecte son exceptionnelle œuvre de transmission culturelle que de signaler cette limite à son action salvatrice. Et je crois qu'il a lui-même fort bien illustré le problème en écrivant, le 1^{er} mai 1948, au rédacteur en chef du *Glossaire*: «... Si vous maniez des papillons morts, je continue à en laisser s'envoler des vivants.»³⁷ Quand on se souvient qu'il a rédigé des dizaines de milliers de «papillons morts» – ses fiches dialectologiques – son image ne manque pas de... couleurs! Le petit ennui réside dans le fait que, pour lui, les «papillons vivants» sont les «historiettes patoises, dans l'un ou l'autre de nos quatre patois jurassiens» publiées dans le *Bulletin de l'Association des instituteurs catholiques du Jura*, déjà évoquées, et, plus encore, les nouvelles précitées. Leur contenu serre de si près les souvenirs de l'enfant d'Ocourt que, par exemple, on peut retrouver des évocations de la vie dans ce village en mains passages de *Lai tirie-fœus*, texte publié par l'Emulation en 1942. Les nouvelles éditées dans les *Actes* de 1943 à 1948 contiennent, elles aussi, une foule de détails sur la vie des habitants du Clos-du-Doubs et non d'ailleurs, ce qui illustre bien l'importance des souvenirs et la puissance de sa mémoire. Même sous des toponymes fantaisistes, on peut découvrir les lieux réels et saisir un dernier élément expliquant le fait que les références nominatives ne figurent que dans les manuscrits, exception faite – et elle est de taille! – de la dizaine de contes publiés en 1942 par la Société suisse des traditions populaires ainsi que – dans *Le Jura* – une demi-douzaine de récits.

Dans son introduction à *Contes fantastiques*, on trouvera parmi l'évocation d'autres problèmes une allusion voilée à ses réticences face à la mention précise du nom de ses informateurs: «Comme les chansons, les contes appartenaient³⁸ à un groupe restreint de familles qui ne les disaient pas volontiers, quand on les leur demandait, surtout si le solliciteur était un étranger.»³⁹

N'oublions pas qu'à cette époque (et bien davantage au XX^e siècle), la tendance générale était: abandonnons ces sottises!⁴⁰ Déjà on craignait de

³⁷ Voir note N° 36.

³⁸ Le choix du terme «appartenir» est très révélateur de la mentalité des conteurs.

³⁹ *Op. cit.*, p. 4.

⁴⁰ Sur la survivance de cette opinion, voir: Carinne Goncerut, *La parole masquée. Modes de communication, collecte et diffusion de la tradition dans le canton du Jura*. Mémoire de licence, Université de Genève, département de sociologie, 1987, nonante-deux pages photocopées; lire notamment le chapitre 3, «La tradition orale jurassienne actuelle» (pp. 47 à 54), cette étude étant fondée sur la documentation réunie dans *Contes et récits du Jura*, *op. cit.*

devenir la risée des gens bien-pensants en s'attardant encore à conter des histoires désuètes et même rejetées par tout esprit un peu « moderne ». Son fils Denys explique ainsi les réticences précitées: « L'essentiel et l'indispensable pour lui: découvrir des interlocuteurs intelligents, comprenant ce que l'on voulait d'eux, et (...) de confiance. Bien des personnes désireuses de se hausser devant mon père fabulaient, inventaient. Il était parfois difficile de les confondre. (...) Il fallait aussi des gens patients, susceptibles de tenir deux heures durant.⁴¹ On devait faire face à des susceptibilités. Au fond, bien qu'elles s'en défendissent, les personnes questionnées étaient fières mais auraient voulu être les seules à recevoir la visite de mon père. Il fallait prendre garde à ce qu'elles ignorent nos visites ailleurs, ce qui était absolument nécessaire chacune ne pouvant donner satisfaction dans tous les domaines de la vie. »

Dans cet extrait d'une longue lettre que M. Denys Surdez me fit l'amitié d'écrire en novembre 1984, il précise bien ce problème non négligeable durant la cinquantaine d'années où Jules Surdez travailla dans le terrain. Le témoignage de son fils concerne la période 1925-1928, années durant lesquelles tous deux collaborèrent à ces enquêtes, et les détails suivants éclairent sans doute l'ensemble des démarches effectuées par l'auteur de *Contes fantastiques du Jura*: « Cette sorte de rivalité puérile (...) provoquait bien des abandons. Mon père était un peu comme les chercheurs d'or: les filons affleuraient souvent mais ils étaient vite épuisés. Lorsqu'on tombait sur la bonne veine, on pouvait s'y attarder un hiver durant à raison de deux soirs par semaine. Ce n'était pas toujours facile de creuser... Il fallait de la patience, mais alors mon père l'avait. Je ne le reconnaissais plus, lui si nerveux, lorsqu'il tombait sur un beau filon œuvrait comme un horloger sur une pièce rare, négligeant les sautes d'humeur de son patient, les remarques parfois désobligeantes, la fatigue apparente... »

De la nervosité du folkloriste, on peut aujourd'hui encore recueillir les échos chez certains de ses anciens élèves, et la simple lecture des repères bio-bibliographiques suffit pour constater l'incroyable capacité de travail de cet homme mais, aussi, une tendance chronique au surmenage. Négligeons les activités du musicien, du directeur de sociétés locales, de l'enseignant, du journaliste et posons-nous la question pour le seul domaine de la littérature orale: « Que cherchait-il donc? » Son fils Denys a répondu ainsi à ma question, en novembre 1984: « Les recherches de mon père étaient orientées dans diverses directions:

⁴¹ Comparer ce témoignage avec celui que donne Rossat dans l'introduction aux « Fôles » (SSTP, 1911).

- » 1° la recherche de contes (genre Petit Chaperon rouge), récits pour enfants;
- » 2° la recherche de contes spécifiques au pays;
- » 3° la recherche de contes venant de la Franche-Comté;
- » 4° les récits partant d'une trame véridique ayant comme héros heureux ou malheureux des gens de chez nous.»

A l'énumération des autres préoccupations du folkloriste amateur de dictons⁴², chansons, etc., Denys Surdez ajouta: «Enfin, et c'était là le principal, l'étude de nos patois. (...) Si je veux être franc, je crois que les premiers points étaient secondaires dans l'esprit de mon père. Tout en les recueillant, il ne les considérait que comme un moyen, et le meilleur, pour parfaire ses connaissances de notre langue. Il était à la recherche du moindre mot nouveau, de toute expression nouvelle. Combien de fois n'a-t-il pas dit que notre patois était de loin plus riche que le français. Par exemple: voulait-on trouver un adjectif pour indiquer la forme d'un arbre, la façon de rire, il trouvait toujours le double d'adjectifs en patois qu'en français.»

Ce témoignage contribue grandement à expliquer la présence des notes dont le folkloriste a cru nécessaire de doter ses contes fantastiques, mais attire aussi l'attention sur les risques et les problèmes que pose la traduction de ces récits. Dans son mémoire de licence, *La parole masquée*, Carinne Goncerut évoque de manière détaillée cette question fondamentale: comment passer de l'oral à l'écrit?⁴³ Dans son introduction, le folkloriste a exposé ses critères. Au début de mon ouvrage, j'ai fait de même, mais l'occasion est bonne pour dire qu'un «hic» existe entre les objectifs et les résultats, tant est difficile à trouver le... juste milieu. Le texte doit être lisible, donc il faut user des règles habituelles pour apporter au lecteur un minimum de confort lorsqu'il vous lit. Et sur ce point, je n'ai pas suivi Jules Surdez qui n'hésitait pas à malmener la langue française en traduisant ses contes patois. Ses *Contes fantastiques du Jura bernois* sont typiques de sa manière disons dialectologique. Prétendre que ma traduction me donne satisfaction serait d'autant plus m'éloigner de la réalité qu'à l'heure présente, si le livre n'était pas achevé, je recommencerais mon travail. En relisant les épreuves d'imprimerie, il fallut me faire violence pour ne pas reprendre ici, modifier là, rester plus près du texte patois, user davantage d'expressions dites populaires,

⁴² A ce sujet, les heureux possesseurs des *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* pourront relire *Proverbes patois jurassiens*, publiés en 1927 (pp. 67 à 117).

⁴³ *Op. cit.*, *L'écriture des récits oraux*, pp. 58 à 66. Voir aussi: *Tradition orale et identité culturelle: problèmes et méthodes*, *op. cit.*

supprimer des termes qui font trop « littéraire » dans un conte. Il aurait été plus commode (et peut-être plus agréable pour le lecteur) de suivre la voie des Quiquerez, Beuret-Frantz ou Daucourt et de réécrire complètement ces histoires mais, alors, celui qui aurait fait usage du fac-similé patois et de la cassette réalisée avec le Djosèt Barotchèt, comment aurait-il pu suivre la version originale et la traduction française?

Ce travail de re-création fut néanmoins utilisé par Jules Surdez lui-même, ainsi qu'en témoigne son fils Denys dans les précieuses notes qu'il rédigea à mon intention, en 1984: « Mon père avait une autre manière de travailler (que celle indiquée ci-dessus). Il recueillait parfois les plus belles expressions en écoutant les gens parler. Son carnet toujours à portée de main il notait tout ce qui lui paraissait en valoir la peine (ses fameuses « notes »!) Il allait à la foire, aux ventes de bois, au cabaret, et j'en passe. Là les gens se laissent aller, ne sont pas dirigés, interrogés. Ils sont nature. Les paroles fusent, captées au vol et immédiatement transcrites. »

Fait presque incroyable, cette évocation du travail de Jules Surdez à l'époque où il vivait au Cerneux-Godat ou à Epiquerez correspond à celle que suggère l'examen détaillé d'*An lai rive de l'Ave*. Je traduis le passage le plus évocateur:

« Le Jeannot (le pseudonyme qui désigne Jules Surdez enfant), lui, ne se plaisait qu'à la maison. Il était toujours avec sa grand-maman, qui lui racontait les « fôles » du Petit-Poucet, du Rouge-Crochet, du Rouge-Poulet, de l'Oiseau-Bleu et encore bien d'autres. Il s'asseyait souvent dans un coin du cabaret, se faisant petit pour qu'on ne le voie pas. Il voulait ainsi écouter causer les buveurs des heures durant, sans rien dire, sans bouger, quand ils parlaient patois. S'ils se mettaient à bavarder en français pour de bon, il s'en allait du cabaret. (...) Les dictons, les proverbes, les mots pour rire l'amusaient beaucoup. Il n'avait pas encore douze ans qu'il les écrivait déjà en patois, à sa façon, sur des cahiers. »⁴⁴

Quelle qu'ait été la méthode utilisée, Jules Surdez a toujours eu grand souci de préserver de la disparition les menus faits de l'humble existence quotidienne des petites gens, tout autant que les récits fantastiques ou facétieux qui leur faisaient oublier peu ou prou leurs soucis ou les problèmes de l'heure.

J'aimerais conclure en soulignant combien le « régent » qu'il fut et que je suis, nous serions heureux de voir un jour prochain nos têtes blondes se pencher sur l'une ou l'autre version jurassienne des contes de Grimm ou de Perrault. Nos studieuses vacances de maître d'école trouveraient

⁴⁴ *Op. cit.*, pp. 41 et 42.

leur récompense si notre jeunesse usait peu ou prou des contes patois que voici – et de ceux qui sommeillent encore dans les archives, si les moyens de les publier sont mis à disposition – pour se familiariser avec le langage des ancêtres. Un ouvrage ne saurait remplacer les cours de patois, les activités littéraires et autres des patoisants, pas plus qu'il n'élimine l'absolue nécessité de réaliser un glossaire français-patois car, aujourd'hui, nous devons surtout traduire dans la langue de nos pères et non découvrir la signification de termes dialectaux puisque, le plus souvent, nous les ignorons. En travaillant à la réalisation de *Contes fantastiques du Jura recueillis par Jules Surdez*, je voulais aussi faire œuvre patriotique en rendant à nos conteurs et aux Jurassiens amis de leur passé quelques-uns des nombreux récits que les universitaires ont préservés de la disparition en accueillant les travaux de notre folkloriste.

En ces temps où le monde se présente à nous sur les écrans de télévision ou dans le haut-parleur de nos radios, j'ai voulu demander qu'on fasse encore place à notre littérature orale. Point de «nombri-lisme» culturel ou patriotique dans cette revendication mais la simple idée que notre région possède des richesses culturelles qu'il importe de faire revivre à travers l'œuvre d'un Jules Surdez, puisqu'il ne saurait être aujourd'hui question d'autres travaux tout aussi méconnus. Notre attachement au patois, inscrit dans la Constitution de notre jeune Etat, sera-t-il assez fort pour qu'on envisage de faire quelque effort dans ce sens? J'espère en avoir assez dit pour convaincre nos autorités et l'élite intellectuelle du Jura de l'importance de la colonie de «papillons morts» qui n'attendent rien d'autre qu'une prochaine renaissance pour aller fôlater à la lisière de la culture universelle.

Gilbert Lovis

Discussion

E. Schulé: Dans l'exposé de mon ami Lovis, un terme me manque, celui d'enregistreur. Au fond, tous ces problèmes étaient ceux de tous ceux qui cherchaient à fixer quelque chose d'oral et qui aujourd'hui ont cette possibilité magnifique de placer un microphone et d'enregistrer. Autrefois, c'était l'homme qui était l'enregistreur. D'où tous ces problèmes d'exégèse maintenant et la nécessité de retrouver et de recréer ces situations. Merci de l'avoir fait. Et bon courage pour la suite.

B. Romy: Dans l'œuvre de Jules Surdez, n'y a-t-il rien du tout sur les traditions, le récit traditionnel des vallées du Sud?

G. Lovis: Dans l'œuvre de Jules Surdez, on ne trouve que des textes liés à sa famille et aux lieux où il a vécu. Pour le Jura-Sud, je n'ai trouvé qu'un seul conteur, A. Grosjean, qui a travaillé avec Surdez et Rossat entre 1900 et 1925 pour le *Glossaire*, et je crois qu'à Neuchâtel est conservée une collection de « fôles » de la région de Plagne, toujours inédite.

B. Romy: Le pasteur Leschot a publié quelque chose sur Orvin, quelques récits et traductions de patois de la région.

B. Crettaz: Ma question s'adresse aussi bien à Gilbert Lovis qu'à M. Schulé. L'allusion au magnétophone réjouit le sociologue que je suis, avec cette restriction que son usage n'exclut pas la tromperie, malgré l'apparente neutralité de l'enregistrement. Je sens Gilbert Lovis si fasciné par Surdez qu'en permanence il en instruit le procès. Ce que nous appelons les infidélités de Surdez, en fait – dans la période où il a travaillé – c'était une façon d'être à la fois à l'écoute d'une tradition orale et de la modifier, parce qu'on pensait qu'il s'agissait d'être le témoin d'une culture rurale, mais quand même de lui permettre le transfert, parfois beaucoup arrangé, dans une autre culture. J'ai beaucoup de sympathie pour ces gens en les prenant précisément dans leur ambiguïté d'arrangeurs. D'une certaine façon, leur arrangement m'intéresse beaucoup. La façon dont ils ont écouté, sélectionné, arrangé, retranscrit, communiqué est le témoin de tout un processus de mémoire. Elle nous renseigne comment, en se décrochant d'un patrimoine, la mémoire invente, réinvente, oublie, sélectionne. De ce point de vue, ce sont des témoins

irremplaçables. A partir de là, il est indispensable que soit entrepris le travail rigoureux d'authentification, et la question que je me pose est la suivante: pour l'interprétation, la compréhension et l'utilisation du conte aujourd'hui, est-ce que l'authentification est indispensable? Pensez-vous que Surdez peut être pour l'interprétation de ces contes, malgré tous ces arrangements, une source digne de foi?

G. Lovis: Indéniablement. Seulement, vu l'ampleur de son œuvre (mille deux cents textes environ), il m'apparaît personnellement très important de trouver la version originale, puis ses variantes. Cela permet d'apprécier son apport personnel. On peut voir, à partir d'un conte raconté par son voisin ou sa mère, ce que lui en a fait. Dans les cahiers de Jules Surdez, retrouvés à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, tous les contes étaient accompagnés de références nominales quant aux conteurs. Des recoupements chronologiques avec d'autres versions du même conte permettent ainsi de trouver la plus ancienne connue. Celle-ci est considérée comme la version «originale» et les autres des adaptations.

E. Schulé: Je réponds à M. Crettaz en faisant une distinction entre la fiabilité du fond et la fiabilité de la forme. La fiabilité du fond – pour la première période de Surdez qui va jusqu'en 1940 – est certaine. Il avait la volonté de sauver des documents oraux. Fiabilité de la forme? Il prend la plume. C'est un fait général, quand quelqu'un prend la plume, il se hausse d'un niveau, même s'il s'exprime en patois. L'écriture fait éliminer les hésitations du récitant, et ce qu'aujourd'hui les sociologues et les gens des mentalités apprécient tellement, les silences, le non-dit. Il ne faut pas oublier que Surdez est un instituteur qui doit enseigner à bien écrire. Cela transparait. C'est un fait général, l'écrit n'est jamais le reflet absolu de l'oral. Pour la fiabilité de la forme, j'aurais quelques réserves. Mais, ces matériaux sont utilisables par le dialectologue, parce qu'en premier – Lovis l'a bien dit – Surdez a recueilli des documents dialectaux. Ce n'est qu'après qu'il a vu toute l'importance du dossier ethnographique.

B. Crettaz: Peut-on penser qu'à un moment donné la fiabilité du fond n'est plus assurée chez Surdez?

E. Schulé: D'après mon expérience de dialectologue avec les matériaux Surdez, il faut distinguer deux périodes. La coupure est en 1940. Avant, c'est la période de recueil des documents, et la fiabilité du fond est certaine. Après, il y a utilisation de ce qu'il a recueilli. Ses nouvelles en patois, publiées dans les *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation

depuis 1942, utilisent des éléments de folklore pris ici et là. Ce sont des nouvelles historiques, ce ne sont plus des témoignages documentaires ayant la même valeur que ceux d'avant 1940. Cela vaut pour le fonds ethnographique, cela vaut pour le fonds dialectologique aussi.

C. Montelle: Selon mon expérience personnelle, notamment au Maroc, cette notion d'authenticité n'est pas pertinente. Il y a bien une histoire, mais l'histoire en elle-même fait partie du fonds mondial; Aarne et Thompson ont montré que le fond est le même dans tous les pays, toutes les régions, à toutes les époques. La réalisation est affaire d'un poète, d'un artiste, qui dans un contexte ethno-culturel donné, réalise sa performance selon ses capacités. Quand Jules Surdez recueille un conte auprès d'un paysan des Bois, ce dernier commet des tas d'erreurs par rapport à ce qu'il a entendu, adapte lui-même, l'autre avant ayant fait de même. Cette notion d'authenticité, de versions vraies, j'avoue qu'elle me dépasse. Pouvez-vous la cerner mieux?

B. Crettaz: J'aimerais vous répondre à partir de l'endroit d'où je viens, le val d'Anniviers, en Valais. Pour la génération de mes parents, pour ma mère, il y a une nette distinction entre les contes vrais et les contes faux, mensongers. Qu'est-ce pour ma mère qu'un conte vrai? L'histoire peut être une légende, mais elle doit suivre un certain nombre de règles pour qu'elle soit considérée comme vraie, authentique par cette génération. Elle a une structure de base de laquelle on ne dévie jamais, même s'il y a des variations secondaires. Une histoire, elle est toujours la même! Le critère d'authenticité pour cette génération-là, c'était le vécu, de pouvoir dire: «On a vécu cela, on adhère à cela.» Par rapport à cela, je vois aujourd'hui un danger à plusieurs niveaux. J'ai peur que le mouvement patoisant ne devienne un grand falsificateur de contes, si un certain nombre de règles ne sont pas imposées. Je vois un autre grand danger, que l'on se fiche au départ et l'on interprète n'importe quoi, n'importe comment, reliant un conte nordique avec un conte africain, etc. Quelle serait alors ma règle d'action? D'une part, redonner une importance au dialectologue, à un travail rigoureux d'authenticité. D'autre part, ailleurs, que la création culturelle invente, crée, renouvelle. Il ne faut pas mélanger les deux niveaux, sinon nous tombons dans un syncrétisme perdu.

P. Grand: Comment Surdez s'y prenait-il concrètement pour recueillir ses histoires? Surdez donne-t-il des indications sur ce que les gens qui lui ont transmis des histoires disaient de ces histoires. Quelle était la relation de ces gens avec les histoires qu'ils racontaient?

G. Lovis: Les informations quant à ses informateurs sont extrêmement minces, parce que ceux-ci ne tenaient pas à ce que leur identité soit divulguée. Il faut dire qu'à l'époque où Surdez travaillait, on rejetait cette culture. En ce qui concerne l'authenticité, je suis d'abord historien, je ne suis pas un conteur et je ne suis pas un créateur. Pour moi, la notion d'authenticité est exclusivement celle de l'historien. Il s'agit de transmettre des documents précis avec le maximum de références. Libre après de faire ce qu'on veut, c'est-à-dire la création artistique. M. Schulé a raison concernant Surdez: avant 1941-1942, il est témoin, après, il est artiste, dans la voie des Quiquerez, Beuret-Frantz, Daucourt, qui font de la littérature écrite et ne sont plus des témoins au premier chef de la littérature orale. Quant à sa méthode de travail, elle est double. D'une part, chez certains, il a noté mot à mot ou presque ce qu'ils racontaient, d'autre part, il notait sur son calepin tout ce qu'il entendait ou questionnait inlassablement les gens, tel, comme l'a rapporté son fils, ce laboureur qu'il suivait en l'importunant de ses questions.